

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 AVRIL 2011
COMPTE RENDU**

Le 26 avril 2011 à vingt heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Madelin à Neuville-aux-Bois, sous la présidence de Monsieur Bernard LEGER, Président,

Etaient présents :

Aschères-le-Marché :	MM. Daniel COSSU, Gabriel LEGENDRE
Loury :	MM. Jean Claude CHOPP, Bernard LEGER, Stéphane VASSORT
Montigny :	MM. Jean Paul GITTON, Christian MASSEIN
Neuville-aux-Bois :	MM. Patrick HARDOUIN, Michel MARTIN, Jacky MONTBAILLY
Rebréchien :	MM. Alain DARDONVILLE,
Saint-Lyé-la-Forêt :	MM. Hervé JOLY, Jean Paul TRIFFAULT
Trainou :	M. Christian ANDRE, M. André BARRE, Mme Denyse ENGELRIC-BERRUET, M. Michel POTHAIN
Vennecy :	M. Pierre GAUCHER, Mme Annie VRAIN
Villereau :	MM. Bernard MARCOULT, Jean Bernard PORTHAULT
Secrétaire de séance :	M. Hervé JOLY
Absents excusés :	M. Philippe CANON, M. Gilles DENIZET, M. Franck DUBOIS (pouvoir à M. Alain DARDONVILLE)

Le quorum étant constaté la séance débute.

Le compte-rendu de la réunion du 21 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

Exposé des décisions du Bureau et du Président :

- Bureau :
 - o Décision n°01-2011 : Marché d'entretien des assainissements individuels attribué à la société SGA Meyer
- Président :
 - o Décision n°01-2011 : avenant n°2 avec la société ESEA pour la réalisation des contrôles des assainissements individuels neufs dans le cadre d'une vente, prix de la prestation 191,36 euros TTC
 - o Décision n°02-2011 : mission de contrat de maintenance génie climatique pour le BAF avec la société Forclum pour un montant annuel de 1201,05 euros TTC
 - o Décision n°03-2011 : délégation de fonction à Monsieur Michel POTHAIN dans le domaine de la communication, de la culture et des équipements de loisirs
 - o Décision n°04-2011 : retrait de la délégation de fonction à Mme Annie VRAIN suite à sa démission de son poste de 2^{ème} Vice-Présidente
 - o Décision n°05-2011 : contrat d'entretien des espaces verts du Centre Aquanova avec la société les Jardins de la Bretonnerie pour un montant annuel de 9 586,22 euros TTC

1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Monsieur le Président indique qu'il a été remis à tous les délégués, l'exécution des budgets 2010 par article.

- Budget Général

Le compte administratif 2010 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	- Dépenses : 4 106 135,85 €
	- Recettes : 5 411 688,78 €
	- Résultat : 1 305 552,93 €
Section d'investissement :	- Dépenses : 300 489,99 €

- Recettes : 1 127 928,39 €

- Résultat : 827 438,40 €

Soit un excédent final de **2 132 991,33 €**

- Budget Annexe SPANC

Le compte administratif 2010 fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement : - Dépenses : 41 121,83 €

- Recettes : 52335,43 €

- Résultat : 11213,60 €

Section d'investissement : - Dépenses : 0 €

- Recettes : 2 623,49 €

- Résultat : 2 623,49 €

Soit un excédent final de **13 837,09 €**

Monsieur le Président quitte la salle, Monsieur Gabriel LEGENDRE prend la présidence de la séance et propose de passer au vote.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2010.

2) COMPTE DE GESTION 2010

Budget Général

Le compte de gestion 2010 fourni par la trésorerie de Neuville aux Bois est en parfaite concordance avec le compte administratif 2010 de la C.C.F.

Budget Annexe SPANC

Le compte de gestion 2010 fourni par la trésorerie de Neuville aux Bois est en parfaite concordance avec le compte administratif 2010 de la C.C.F.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2010.

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Budget Général

Le résultat 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 305 552,93 € et un excédent d'investissement de 827 438,40 €

Le conseil communautaire décide d'affecter la somme de 1 305 552,93 € à l'article 002 en fonctionnement.

Le conseil communautaire décide d'affecter la somme de 827 438,40 € à l'article 001 en investissement.

Budget Annexe SPANC

Le résultat 2010 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11213,60 € et un excédent d'investissement de 2 623,49 €

Le conseil communautaire décide d'affecter la somme de 11213,60 € à l'article 002 en fonctionnement.

Le conseil communautaire décide d'affecter la somme de 2 623,49 € à l'article 001 en investissement.

4) BUDGET PRIMITIF 2011

Monsieur le Président présente les budgets primitifs. La liste des investissements est énoncée.

Budget principal :

Il s'équilibre en fonctionnement à 6 693 521,93 € et en investissement à 2 478 980,94 €.

Budget annexe SPANC :

Il s'équilibre en fonctionnement à 69 000 € et en investissement à 10 000 €.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité

5) TAUX DES TAXES LOCALES

Le Préfet du Loiret a fourni les bases d'imposition prévisionnelles pour 2011 indiquées dans le tableau ci-dessous. Ce dernier fait apparaître l'impact de la réforme de la taxe professionnelle.

2010		2011	
Contribution relais	1 809 977 €	CFE	692 311 €
Dot Interco	444 819 €	Dot Interco	557 898 €
Dot Compensation	491 471 €	Dot Compensation	473 396 €
Compensation TP	11 129 €	TASCOM	50 087 €
Compensation Exo	544 €	CVAE	377 324 €
		TH	930 665 €
		TFNB	16 228 €
		Allocation compensatrice	51 740 €
		Taxe additionnelle FNB	11 998 €
		IFER	21 353 €
		GIR	48 640 €
TOTAL	2 757 940 €	TOTAL	3 231 640 €

Trois taux sont à voter, la cotisation foncière économique, la taxe d'habitation, la taxe foncière non bâtie.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les montants de ces trois taxes si le Conseil Communautaire adopte les taux par défaut calculés par les services de l'Etat à savoir :

Taxe	Base	Taux	Montant
Cotisation foncière économique	3 459 000	20,01	692 146
Taxe d'habitation	14 274 000	6,52	930 665
Taxe foncière non bâtie	696 500	2,33	16 228

Monsieur Christian BARRE indique que la réforme de la taxe professionnelle a pénalisé les auto-entrepreneurs.

Le conseil communautaire fixe à l'unanimité les taux proposés.

6) TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président indique que les deux syndicats SITOMAP et SIRTOMRA ont indiqué les cotisations attendues pour l'année 2011 :

- SITOMAP : 954 729 € (rappel 2010, 594 528 €)
- SIRTOMRA : 598 365€ (rappel 2010, 693 961 €)

Communes	Syndicat	Taux 2010	Produit attendu 2011	Bases d'imposition 2011	Taux 2011
Neuville aux Bois	SIRTOMRA	13,56 %	463 866 €	3 206 959	14,46 %
Saint Lyé la Forêt	SIRTOMRA	15,79 %	99 117 €	630 955	15,71 %
Villereau	SIRTOMRA	15,78 %	35 382 €	225 362	15,70 %
Aschères-le-Marché	SITOMAP	15,78 %	112 861 €	682 764	16,53 %
Loury	SITOMAP	15,50 %	243 187 €	1 490 118	16,32 %
Montigny	SITOMAP	13,64 %	18 475 €	135 452	13,64 %
Rebréchien	SITOMAP	15,54 %	135 527 €	828 916	16,35 %
Trainou	SITOMAP	16,41 %	302 762 €	1 803 227	16,79 %
Vennecy	SITOMAP	15,78 %	141 917 €	858 542	16,53 %

Monsieur Patrick HARDOUIN s'interroge sur le faible taux de Montigny. Monsieur le Président lui fait part des modalités de calcul exposé lors du comité syndical du SITOMAP. Il rappelle également qu'en 2015 il devra y avoir un taux unique pour l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Forêt.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les taux proposés.

7) TARIFS DES SERVICES

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes de la Forêt offre des services à la population qu'elle peut facturer dans certains cas.

Certains tarifs peuvent évoluer en 2011.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Services	tarifs 2011	
Bassin d'apprentissage fixe	75 €	
Accueil périscolaire matin	2,75 €	
Accueil périscolaire soir	2,85 €	
Repas enfant	3 €	
Repas adulte	3,20 €	
Accueil de loisirs 1/2 journée hors quotient	6,60 €	
Accueil de loisirs 1/2 journée hors quotient hors CCF	9,90 €	
Accueil de loisirs journée hors quotient	13,15 €	
Accueil de loisirs journée hors quotient hors CCF	19,75 €	
Accueil de loisirs nuitée	5 € / nuit	
Accueil de loisirs mini camps	10 € / jour	
SPANC		
Contrôle de bon fonctionnement	27 €/an ; maximum 4 années entre deux contrôles	
Entretien de base des ANC	Campagne	113 €
	Hors campagne	157 €
	Week end	228 €
Plus value pour tuyau supérieur à 50m. Par 10m	Campagne	3 €
	Hors campagne	3 €
	Week end	3 €
Plus value pour fosse supérieur à 3000L. Par tranche de 1000L	Campagne	12 €
	Hors campagne	17 €
	Week end	25 €
Déplacement sans prestation possible	Campagne	24 €
	Hors campagne	60 €
	Week end	90 €
Dégagement des ouvrages	Campagne	65 €
	Hors campagne	90 €
	Week end	136 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs proposés.

8) PLAN DE FINANCEMENT ACCUEIL DE LOISIRS SAINT-LYE-LA-FORET

Monsieur le Président explique qu'au regard des derniers éléments connus et afin de demander une aide à un dernier partenaire financier, il convient de mettre à jour le plan de financement.

ACCUEIL DE LOISIRS SAINT LYE LA FORET			
COUT DU PROJET H.T.		FINANCEMENT	
Travaux	395 278	Apport du demandeur	50 532
Honoraires	28 000	Prêts (2)
	- Caf	40 500
	- Autres
Frais de coordination et contrôle, étude de sol, Piquetage	15 090	Subventions (2)
	- Caf	40 500
	- Autres
	- Conseil Régional	204 822
	- DETR	84 839
	- Contrat Projet Etat Région	30 469
	-ADEME	3500
Audit thermique	5 040		
Equipement	11 754
TOTAL	455 162	TOTAL	455 162

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement pour la construction d'un accueil de loisirs à Saint-Lyé-la-Forêt.

9) AVENANT CONTRAT RECREA POUR LA DSP DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Monsieur le Président explique que le contrat avec la société Récréa pour la gestion des équipements aquatiques se termine le 28 juin 2011. Cette date ne permet pas d'envisager convenablement le fonctionnement du centre Aqanova pour l'été 2011 en raison des difficultés de recrutement du futur délégataire.

Il est donc proposé de reconduire le contrat actuel au 30 septembre 2011. Le budget sera basé sur la dernière annuité. Les dispositions du contrat restent inchangées.

La commission de délégation de service public a émis un avis favorable.

Monsieur Patrick HARDOUIN souhaite avoir des informations sur l'état du Centre Aqanova.

Monsieur le Président explique qu'il reste des réparations à faire sur les bassins extérieurs. Concernant le centre de remise en forme, des problèmes de condensation ont été recensés en décembre 2010. Une réunion d'expert s'est tenue en janvier 2011. Une réunion se tiendra le 9 mai 2011 afin d'engager les travaux de rénovation. Afin de solutionner ces dommages rapidement, la Communauté de Communes pourrait préfinancer les travaux et recevoir les indemnités des assurances ultérieurement.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 avec la société Récréa pour prolonger le contrat jusqu'au 30 septembre 2011.

10) CREATION/SUPPRESSION DE POSTES

- Hygiène et sécurité :

Il est proposé par le Bureau de créer un poste de technicien territorial à 35H00 pour recruter un ACOMO intercommunal. Il sera mis à disposition des communes par voie de convention de mise à disposition de service. Le salaire de cet agent sera réparti entre les collectivités en fonction du nombre d'agents équivalent temps plein.

Ses missions seront les suivantes :

- o Participer à l'élaboration des documents uniques
- o Elaborer un programme annuel de prévention. Initier des actions de prévention
- o Suivre les habilitations/autorisations et organiser les formations après accord des communes
- o Participer à la veille réglementaire en collaboration avec le CDG et rapporter les informations aux communes
- o Analyser les accidents de service et les situations à risques
- o Participer aux réunions d'amélioration pour chaque commune.
- o Assistance à la rédaction des documents (fiche de poste ; risques professionnels ;...)
- o Etablir la liste des équipements de protection individuelle et réaliser un catalogue d'information

- Communication / Culture :

Suite au départ de l'agent de valorisation du patrimoine, il est proposé par la commission « communication/culture/équipements de loisirs » de maintenir le poste d'assistant de conservations du patrimoine et de créer un poste de rédacteur (en fonction du statut du candidat retenu) dans l'objectif de recruter un agent chargé à 70% de la communication et à 30% de la culture.

▪ Communication :

Cet agent sera chargé :

- de réaliser (rédaction et conception graphique) un bulletin d'information trimestriel de 4 pages. Le bulletin devra rapporter les activités du trimestre écoulé et présenter les actions à venir. Il comportera également un calendrier des événements importants dans chaque commune. Un « zoom » sur un sujet particulier pourrait avoir sa place dans le bulletin (ex : vente directe à la chocolaterie ; que fait la société Franmat ;)
- de faire vivre le site internet et de développer l'usage des nouvelles technologies notamment afin de faciliter l'utilisation des services par les usagers.

Une mise à disposition des communes, qui le souhaitent, pourrait être envisagée dans la mesure où l'emploi du temps de l'agent le permettrait

▪ Culture :

Cet agent sera chargé :

- De rechercher un développement culturel en analysant les potentialités du tissu associatif actuel.
- D'analyser les problématiques de chaque discipline culturelle.
- De proposer un événement populaire sur le territoire.
- Dans un second temps de mettre en place une programmation culturelle.

Coût total communication + culture:

- 37 140 euros (le surcout par rapport au budget actuel est de 650 euros)
- 42 140 euros (si événement populaire)
- 52 140 euros (si événement populaire + programmation culturelle)

Madame Annie VRAIN indique qu'il conviendra de revoir les statuts afin de développer la compétence culturelle.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de créer ces deux postes.

11) MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SIRIS D'ASCHERES-LE-MARCHE

Monsieur le Président explique que le syndicat intercommunal de regroupement d'intérêt scolaire à Aschères-le-Marché a besoin régulièrement d'une personne pour le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permet la mise à disposition d'agent entre deux EPCI contre remboursement.

Madame Marie-Hélène VALTON, adjoint d'animation 2^{ème} classe, travaillant à l'accueil périscolaire à Aschères-le-Marché a donné son accord pour remplacer les agents du SIRIS momentanément indisponibles.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec le SIRIS d'Aschères-le-Marché.

12) AFFAIRES DIVERSES

-Achat de véhicule : Monsieur le Président explique que le Bureau a évoqué la possibilité d'utiliser un véhicule parrainé. Il est demandé au conseil communautaire d'en débattre.

Monsieur Christian BARRE indique que les entreprises locales peuvent se sentir obligées de participer financièrement à ce type d'opération.

Monsieur Daniel COSSU pense que ce n'est pas le rôle de la C.C.F. de participer à de la promotion.

Monsieur le Président prend acte des remarques et indique que le véhicule sera acheté de manière classique.

La séance est levée à 23H00

Le Président,

Bernard LEGER

